



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Territoires et Développement  
Missions Interministérielles

## Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'ISDND de Monflanquin

Mercredi 20 avril 2016 – 14h30 – Mairie de Monflanquin

### Liste des participants

- M. Thierry MAILLES : Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot – Président de la CSS
- M. Alain LE GOUIC : Direction Départementale des Territoires
- M. Olivier DUCHER : Ut DREAL
- Mme Carine MARCHAND : Agence Régionale de Santé
- Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET : Maire de Monflanquin
- Mme Carole IRIGOYEN : Mairie de Monflanquin
- M. François MARTINET : Mairie de Monflanquin
- M. David JIMENEZ : Mairie de La Sauvetat sur Lède
- M. Guy GERARD : Association Bassin Versant de la Lède
- M. Jacques LABROUE : APPMA de Monflanquin
- M. Jacques BILIRIT : VALORIZON
- M. Éric PIQUET : VALORIZON
- M. Éric MARTY : VALORIZON
- Mme Julie FARBOS : VALORIZON
- M. Auguste FLORIO : VALORIZON
- M. Lionel BLANCHET : Centre Technique de l'Environnement

**14h35** – M. le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Après un tour de table, il propose aux membres présents de former le bureau de la commission en désignant un représentant dans chaque collège.

- Collège administration de l'état : représenté par l'Ut DREAL.
- Collège élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés : représenté par M. David JIMENEZ, mairie de La Sauvetat sur Lède.
- Collège des riverains et associations de protection de l'environnement : représenté par M. Guy GERARD, Association Bassin Versant de la Lède.
- Collège exploitants : représenté par M. Auguste FLORIO.
- Collège salariés : représenté par M. Eric MARTY.

M. le Président demande aux représentants de la société de commencer leur présentation aux membres de la CSS.

M. BILIRIT décrit les attributions de Valorizon notamment les 4 sites qui sont : Réaup-Lisse et Miramont (2 sites fermés mais dont le suivi doit-être assuré pendant 30 ans), et Nicole et Monflanquin. Il rappelle que Valorizon a investi 350 000 € dans la prévention et que l'objectif fixé par la loi est une réduction de 50 % des déchets enfouis en 2025.

M. GERARD demande quel est le volume de lixiviats émis ?

M. BILIRIT répond que la capacité de traitement des lixiviats est de 750 m<sup>3</sup> mais que la production est moindre. Il explique la finalité du biogaz récupéré qui est de sécher les boues.

M. GERARD demande combien de m<sup>3</sup> sont captés ?

M. PIQUET indique que sur les alvéoles ouvertes, c'est environ 80 % du biogaz qui est capté.

M. BILIRIT présente le bilan 2013-2015 et propose de visionner un film réalisé par Valorizon sur le projet d'extension.

Mme IRIGOYEN demande combien de temps faut-il pour remplir une alvéole ?

M. BILIRIT estime qu'il faudra un an en moyenne.

M. PIQUET aborde le volet technique du projet du casier 17. il explique qu'il n'y aura aucune connexion entre les eaux propres issues de la nappe phréatique et les lixiviats.

M. MARTINET confirme qu'il existait un risque de mélange des eaux dans les anciens systèmes.

M. GERARD rappelle que l'ennemi c'est le bio-déchets et qu'il serait nécessaire d'harmoniser le tri entre les 11 communautés de communes.

Mme FOUNAUD-VEYSSET confirme que la principale difficulté c'est le tri et demande comment le faire bien.

Mme IRIGOYEN revient sur le débat des bio-déchets et qu'en faire ? Elle estime que les gens ne devraient pas les envoyer aux déchets mais dans un composteur individuel.

M. BILIRIT explique que la loi dit que ce sont les communautés de communes qui ont en charge la collecte des déchets ménagers, que c'est une organisation difficile et que les communautés délèguent cette attribution à des syndicats mixtes. Il rappelle que la loi prévoit l'obligation de séparation à la source des déchets organiques en 2025. Dans un premier temps, une réunion est prévue entre les présidents des communautés de communes afin d'uniformiser le principe de collecte et de faciliter le tri à la source. A ce titre, une action de prévention est mise en place depuis 3 ans qui comprend entre autre la distribution gratuite de composteurs individuels et le don de poules aux habitants.

M. le Président rappelle que la filière industrielle (avicole et autres élevages) est grosse pourvoyeuse de déchets organiques.

M. BILIRIT suppose que des solutions mixtes sont à trouver entre professionnels et particuliers mais avant tout, qu'une méthode de collecte identique doit être mise en place par les communautés. A titre indicatif, le coût du traitement des déchets sur le site est de 25 €/tonne.

M. GERARD signale que les investissements sur le long terme sont plus favorables.

M. DUCHER cite la route à suivre tracée par le conseil départemental sous la forme d'un plan départemental des déchets qui prévoit une réduction de 50 % des déchets enfouis à l'horizon 2025.

M. MARTY rappelle que le tri des emballages était autrefois une utopie pour le citoyen et qu'il est effectif à présent. Il pense que la solution pour améliorer ce dispositif viendra par une taxation incitative. Valorizon souhaite être fédérateur pour l'avenir.

M. GERARD demande ce qu'il en est de l'amiante et évoque un dépôt de 1500 à 2000 tonnes stocké sur le site.

M. BILIRIT répond que l'un des casiers renferme effectivement des déchets d'amiante mais que celui-ci est fermé depuis 2011. Il ajoute que depuis l'arrivée du SMIVAL 47 au 1er janvier 2013, aucun déchet d'amiante n'a été accepté sur le site.

M. DUCHER fait un point sur l'inspection du site qui ne concerne que la partie stockage. Le compostage n'entrant pas dans le champ de la commission. Il rappelle que ce site fait l'objet d'une inspection réglementaire tous les 3 ans. La dernière, datant de 2014, a révélé 11 écarts à la réglementation et 19 demandes. L'installation de biogaz a fait l'objet d'un arrêté complémentaire (modification considérée comme non substantielle). Un autre arrêté complémentaire a été émis pour permettre d'augmenter d'un an la durée d'exploitation du casier 16 (jusqu'en septembre 2016) en raison d'un surplus de place disponible. L'inspection a relevé un problème de mise à jour des garanties financières. En règle générale, la tenue du site est en amélioration constante. La lecture des piézomètres signale que les variations sur rejets sont faibles.

Concernant le casier 17 en projet, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été estimé complet et régulier. L'avis de l'autorité environnementale de l'état est en cours de rédaction et sera prochainement signé. L'enquête publique, du fait de la mise en place de servitudes d'utilité publique, autour du site, est portée à 6 semaines pour un projet d'arrêté d'autorisation qui sera présenté en CODERST cet été. A noter que cet arrêté d'autorisation prendra en compte les prescriptions obligatoires du nouvel arrêté ministériel notamment sur le suivi des travaux, l'étanchéité, le traitement des lixiviats et la séparation des eaux.

M. BILIRIT confirme que le dossier en projet prend en compte cet arrêté ministériel.

Mme FOUNAUD-VEYSSET demande de quelle nature sont les 11 écarts constatés par l'inspection.

M. DUCHER explique qu'il s'agit principalement de communication de pièces administratives et qu'il n'y a pas eu de problème sur les rejets.

M. GERARD demande si les piézomètres sont toujours actifs ?

M. DUCHER atteste qu'ils sont en état de marche mais qu'il n'y en a que 11 et non 13 comme évoqué. Les 2 supplémentaires pouvant être ceux de la carrière ROUSSILLE qui se situe sur le même site (ce que confirme M. PIQUET). Il estime que les piézomètres sont en quantité suffisante pour vérifier les résultats.

M. BLANCHET confirme que le site est entièrement cerclé de piézomètres.

M. JIMENEZ demande si de tels investissements sont faits sur les autres sites ?

M. BILIRIT répond que le site de Nicole est un site déjà ancien en fin de course puisque l'exploitation se termine en 2021 et qu'il nécessite entre 0,5 et 1 million d'euros par an. Il revient sur la problématique de la matière organique dans les ordures ménagères qui représente 30 à 40 %

du poids et dont la réduction par compostage notamment, permettrait une économie importante.

M. le Président rappelle que ce compostage individuel de la matière organique n'est pas facile à mettre en œuvre pour des particuliers résidant en zone urbaine sans jardin.

M. BILIRIT en convient et cite d'autres axes d'économie en cours de réflexion à Valorizon comme la pose de panneaux solaires sur les sites réhabilités ou sur les casiers fermés.

M. FLORIO cite le cas d'un prestataire qui le fait en Bretagne.

M. DUCHER rappelle qu'un suivi post décharge doit-être effectué sur 30 ans.

M. le Président remercie les participants pour leurs interventions et clôture la séance.

**16H40** – Clôture de la commission.

Agen, le - 9 MAI 2016

Le Sous-Préfet de Villeneuve sur Lot,  
Président de la commission



Thierry MAILLES